

Règlement du Imagine Festival - Courts métrages

Article 1 – Objectif du Festival

Le Imagine Festival a pour vocation de promouvoir la création cinématographique émergente en valorisant les courts métrages d'auteurs, toutes esthétiques et genres confondus. Il constitue un espace de diffusion, de découverte et de rencontres entre les artistes, les professionnels et le public.

Article 2 – Conditions de participation

Durée maximale : 20 minutes, générique inclus.

Origine : Ouvert aux films francophones ou sous-titrés en français.

Genres acceptés : Fiction

Format : Fichier numérique (MP4), HD minimum (1920x1080).

Article 3 – Inscription

Frais d'inscription : 11€

Date limite : Les films doivent être envoyés avant le 7 juillet 2025.

Article 4 – Sélection

Les films seront visionnés par un comité de sélection composé de professionnels du cinéma et de la culture.

Les candidats seront informés des résultats par email au plus tard le 13 juillet 2025 sauf indication contraire via les réseaux sociaux.

Les décisions du comité sont définitives et sans appel.

Article 5 – Diffusion

Les films sélectionnés seront projetés pendant le festival, dans les lieux et à l'horaire définis par l'organisation.

En cas de sélection, l'auteur autorise le festival à utiliser des extraits (max 30 secondes) et visuels du film à des fins de promotion.

Article 6 – Prix et Récompenses

Des prix pourront être décernés par un jury composé de professionnels du cinéma et du spectacle vivant. À titre indicatif :

Grand Prix Imagine

Prix du Public

(Les prix ne sont pas nécessairement financiers.)

Article 7 – Engagements

Le participant garantit être détenteur de tous les droits liés à son œuvre (image, son, musique).

En cas de litige, seule la version française du règlement fait foi.

La participation au festival implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.